

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Reconstruction du site principal du CHU de Reims (Phase 1)



DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

GJP

Maître d'ouvrage C.H.U. de Reims	45 rue Cognacq Jay 51092 Reims Cedex	tél. 03 10 76 69 89 e-mail : lguccione@chu-reims.fr
Assistant du Maître d'ouvrage La Soderec	240 rue de Cumène 54230 Neuves-Maisons	tél. 03 83 19 07 09 e-mail : ebalard@lasoderec.com
Architecte mandataire Groupe 6 SAS	12 rue des Arts et Métiers - CS 70069 38026 Grenoble Cedex 1	tél. 04 38 21 03 58 e-mail : eliane.monon@groupe-6.com
Economiste Groupe 6 SAS	12 rue des Arts et Métiers - CS 70069 38026 Grenoble Cedex 1	tél. 04 38 21 03 23 e-mail : martine.forte@groupe-6.com
Urbanisme Paysage Richez Associés SAS	2 rue de la Roquette 75011 Paris	tél. 01 43 38 22 55 e-mail : pierre-alexandre.cochez@richezassocies.com
Bet TCE Egis Bâtiments	4 rue Dolores Ibarruri - TSA 40002 93188 Montreuil Cedex	tél. 01 49 20 18 73 e-mail : benjamin.ventura@egis.fr
Bureau de contrôle Qualiconsult	3 rue Etienne Oehminchen - BP 302 51688 Reims Cedex 2	tél. 03 26 36 76 00 e-mail : jacques.valente@qualiconsult.fr
CSPS Qualiconsult Sécurité	3 rue Etienne Oehminchen - BP 302 51688 Reims Cedex 2	tél. 03 26 36 76 00 e-mail : hubert.meunier@qualiconsult.fr

Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique

Date : 31 Janvier 2018

PH1	DPC	GR6	SSI		NTE	PC 39-40 01	A
AFFAIRE	PHASE	AUTEUR	DISCIPLINE		TYPE	NUMERO	INDICE



Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique

1/4

Cette demande vaut également demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

pour un seul ERP sur une, deux ou trois années : Oui Non

(pièce PC39 et PC40 ou PA50 et PA51)

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction du dossier spécifique

Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application des articles R. 111-19-17 et R. 123-22 du code de la construction

Cadre 5 informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité

Cadre 6 informations nécessaires à l'instruction de l'Agenda d'accessibilité programmée

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- et votre projet est soumis à un permis de construire ou un permis d'aménager
- et le cas échéant, demander l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité de votre établissement sur une, deux ou trois années

Ce dossier qui sera joint à la demande de permis (PC 39/PC 40 ou PA 50/PA 51) vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT

Le cas échéant, n° de permis de construire ou d'aménager :

Date de dépôt en mairie :

1 - Identité du ou des demandeur(S)

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et, dans le cas d'une co-signature par plusieurs personnes physiques ou morales d'une demande d'approbation d'Agenda d'accessibilité programmée, le chef de file du suivi du dossier

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre ¹

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : Prénom : Date de naissance :

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : ...CHU de REIMS.....

N° Siret :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : DE WILDE..... Prénom : Dominique..... Date de naissance à défaut de N° SIRET :

2 - Coordonnées du ou des demandeur(s) Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

Adresse Numéro : 45..... Voie : rue Cognacq Jay.....

Lieu-dit : Localité : REIMS.....

Code postal BP cedex

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe :

Indicatif si pays étranger : Courriel :lguccione@chu-reims.fr.....

¹ Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant le dossier spécifique sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : GROUPE 6 SAS représenté par Mme Carini.....

N° Siret : 3 3 0 4 7 2 1 6 8 0 0 0 4 7

Adresse Numéro : 12 Voie : rue des Arts et Métiers.....

Lieu-dit : Localité : GRENOBLE.....

Code postal 3 8 0 2 6 BP 70069 cedex 1.....

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : 0 4 3 8 2 1 0 3 5 8 Téléphone portable :
Indicatif si pays étranger : Courriel : eliane.monon@ groupe-6.com..... Je souhaite que les courriers de l'administration concernant le dossier spécifique (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS.....

Numéro : 45 Voie : rue Cognacq Jay.....

Lieu-dit : Localité : REIMS.....

Code postal 5 1 1 0 0 BP cedex

N° de section(s) cadastrale(s) : N° de parcelle (s) : Voir document joint en annexe.....

4.2 - Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

.....
.....
.....

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

.....
.....
.....

Classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

.....
.....
.....

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

.....
.....
.....**APRÈS TRAVAUX :**

Activité principale (par étage(s)) :

Centre Hospitalier.....
.....
.....

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

Voir notice architecturale (PC4 - Notice descriptive du projet - page 9 Organisation fonctionnelle)
.....
.....

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

1ère catégorie - Type U.....
.....
.....

Identité de l'exploitant :

C.H.U. de Reims.....
.....
.....

6 – Agenda d'accessibilité programmée

Ce projet comporte une demande d'Agenda d'accessibilité programmée sur une, deux ou trois années

Avez-vous antérieurement bénéficié d'une prorogation du délai de dépôt au titre d'une situation financière délicate ou suite à un refus d'un premier agenda? (Article L. 111-7-6 du code de la construction et de l'habitation)

Oui Non

Si oui, veuillez joindre l'arrêté préfectoral correspondant

6-1 Situation de votre établissement à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation (Parties de l'établissement accessibles, parties restant à mettre en accessibilité, dérogation obtenues...)

.....

.....

.....

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

6-2 Chiffrage et calendrier détaillés de la mise en accessibilité de l'établissement

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement sont les travaux définis dans la notice descriptive d'accessibilité (Article R. 111-19-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt des pièces à joindre), ainsi que l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, etc., et les autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public (signalétique)

Actions de mise en accessibilité programmées	Date de début (semestre, mois, ...)	Date de fin (semestre, mois, ...)	Coût prévisionnel

Veuillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité.

Coût de la mise en accessibilité	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

GC



Bordereau de dépôt des pièces constituant le dossier spécifique et la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée le cas échéant

*Veillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.*

**L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité
et d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.**

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Imprimé du dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique et la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée le cas échéant	1	4
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de situation	2	4

1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation (PC 40 et PA 51))

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : <ul style="list-style-type: none"> • les matériaux utilisés pour le gros oeuvre, la décoration et les aménagements intérieurs • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap 	3	3
<input checked="" type="checkbox"/> Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : <ul style="list-style-type: none"> • les conditions d'accessibilité des engins de secours • les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers • la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers 	4	3
<input checked="" type="checkbox"/> Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : <ul style="list-style-type: none"> • les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap • les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés 	5	3
<input checked="" type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B : *les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité*

2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité (Arrêté du 11 septembre 2007 DEVU0763039A)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée précisant : <ul style="list-style-type: none"> • Les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...) • Les raccordements (voirie / parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures / parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) • Les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées et réservées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement) • Les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs • Les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement 	7	3

GC

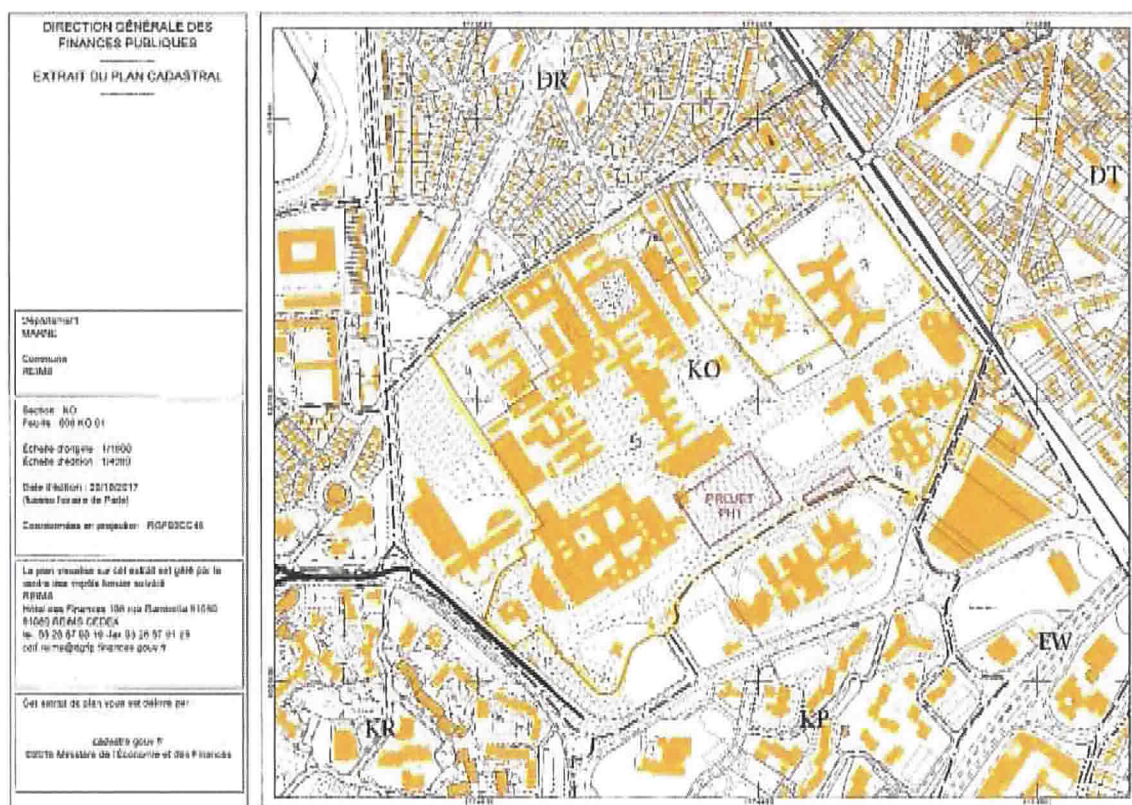
<input checked="" type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : <ul style="list-style-type: none"> • Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...) • Les aires de stationnement • Les locaux sanitaires destinés au public • Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débatement • Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs • L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires • Les places de stationnement adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places • Cas particuliers des ERP de 5^e catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie 	8	3
<input type="checkbox"/> Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
<input type="checkbox"/> Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) : <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement • Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public • Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds • Traitement acoustique des espaces • Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairage et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplacements accessibles aux personnes handicapées en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement • Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles <p>S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement disposées en batterie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation 	10	3
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1 ^{er} août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à sa justification	12	3

3 - Dossier destiné à la vérification de la demande de validation de l'Ad'ap

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Si le propriétaire ou l'exploitant de cet établissement est une collectivité territoriale ou un établissement public, la délibération de, respectivement, son organe délibérant ou son conseil d'administration l'autorisant à présenter la demande de validation de l'Agenda	13	3
<input type="checkbox"/> Si le propriétaire ou l'exploitant de cet établissement est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, les modalités de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et tout particulièrement les concertations menées avec les représentants des commerçants sur les questions de voirie et d'accès de leurs établissements recevant du public	14	3
<input type="checkbox"/> Si des concertations ont été menées pendant l'élaboration de l'Agenda avec les partenaires du projet, dont notamment les associations de personnes handicapées, les comptes-rendus des dites concertations	15	3
<input type="checkbox"/> En cas de co-signataires, les engagements financiers de chacun d'eux.	16	3

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS
Reconstruction du site principal du CHU de Reims (Phase 1)
Terrain localisation références cadastrales et superficies - Annexe au Permis de Construire

Site principal : CHU de Reims - 45 rue Cognacq Jay 51100 REIMS



Section	N°	Hectares	Site
KO	4	1,7044	
KO	5	22,5737	
KO	6	1,0115	
KO	7	3,1933	Résidence Roux
KO	10	0,1970	Inserm
KO	11	0,0039	
KO	23	0,0777	Logements de fonction
KO	24	0,3696	Logements de fonction
KO	25	0,1020	Logements de fonction
KO	54	0,3300	

Total 29,5631



5. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE

Dans sa stratification générale, le projet intègre l'ensemble des entités du site à la façon d'un hub et de ses satellites. Dans cette organisation rayonnante, le bâtiment Urgences bénéficie d'une proximité immédiate voire d'un accès direct au plateau technique du bâtiment neuf pour certaines pathologies.

Répartition des activités

- Niveau -2
(96.60) :**
- Liaison personnel et logistique avec le bâtiment des Laboratoires
 - Services généraux
 - Cour logistique couverte
 - Gare logistique centrale
 - Locaux techniques
- Niveau -1
(100.60) :**
- Liaison médicale avec HRD
 - Hall-bas, PC sécurité, Coordination de site
 - Consultations et explorations secteur 1
 - Dépose des malades-couchés face à la dépose du bâtiment Urgences
 - Vestiaires du personnel avec accès direct depuis l'extérieur
 - Service Biomédical (position privilégiée pour l'éclairage)
 - Amphithéâtre et Salle de Conseil
- Niveau 0
(104.60) :**
- Hall général et liaison Public/Consultants avec Maison Blanche (via le bâtiment Urgences) et HRD
 - Consultations et explorations des secteurs 2, 3 et 4
 - Imagerie de coupe en liaison avec l'imagerie conventionnelle et d'urgence dans le bâtiment Urgences
 - Liaison médicale entre les imageries
- Niveau 1
(109.52) :**
- Liaison UHCD et urgences dans le bâtiment Urgences
 - Liaison médicale avec Maison Blanche
 - UCA avec accès spécifique et dédié
 - Plateau interventionnel
 - Bloc opératoire central
 - UMA
- Niveau 2
(114.52) :**
- Liaison médicale avec Maison Blanche
 - Soins critiques : réanimation polyvalente, réanimation cardiaque, surveillance continue,USIC et liaison interne dédiée avec l'unité de réanimation au sein du bâtiment Urgences
 - Foyer garde
 - Siège des équipes secteur D (interventionnel et anesthésie)
 - Coordination dons et prélèvement d'organes
 - Locaux techniques
- Niveau 3
(119.32) :**
- Hospitalisation conventionnelle 4 unités : Cardiologie, SSR Cardio, Neurologie, Maladies respiratoires
 - Soins intensifs de neurologie
 - Siège des équipes ensemble A
 - Centre de réunions/enseignement
- Niveau 4
(123.00) :**
- Hospitalisation conventionnelle 4 unités : Chirurgie cardiaque, Chirurgie vasculaire, Urologie, Chirurgie digestive; Hépato-Gastro-Entérologie
 - Unité de Sommeil et d'Epilepsie
 - Soins intensifs hépato gastro entérologie
 - Siège des équipes ensemble B
- Niveau 5
(126.68) :**
- Hospitalisation conventionnelle 4 unités : Neurochirurgie, Ortho-Traumatologie, ORL, OPH, Chirurgie plastique.
 - Plateau de rééducation fonctionnelle (proche des appareils élévateurs)
 - Siège des équipes ensemble C
 - Centre de Réunions/Enseignement
- Niveau 6
(130.36) :**
- Locaux techniques



2.3 EFFECTIF

Conformément à l'article U2§1, il est retenu pour le calcul des effectifs du bâtiment

- 1 personne pour 1 lit d'hébergement
- 1 personnel (soignant ou non) pour 3 lits d'hébergement
- 1 visiteur pour 1 lit d'hébergement
- 8 personnes par poste de consultation ou d'exploration, personnel inclus
- salle de conférence / salle du conseil : utilisation externe selon places fixes / 1 pers/m² (places assises)
- salles de réunion / enseignement des niveaux N3 & N5 entre files 3F et 6H : usage interne ou externe à raison de 1 pers/m² avec places assises

Niveau	Service	Unité de calcul	Patients	Personnel	Visiteurs	Total Niveau	Effectif cumulé
N5	Hosp. Ortho + Trauma + Neuro	120 lits	120	40	120	348	348
	Salle de réunion / enseignement	Salle de 68 m ²			68		
N4	Hosp. Chirurgie + SI	128 lits	128	43	128	299	647
N3	Hosp. Cardio + Neurologie + Maladies respiratoires + SI	126 lits	126	42	126	416	1063
	Salle de réunion / enseignement	Deux salles de 60 et 61.5 m ²			122		
N2	Secteur Soins intensifs	55 lits	55	19 + 50 ⁽¹⁾	55	179	1242
N1	Ambulatoires / Salles d'opération	Hôpital de jour	20+25	15	0	60	1302
N0	Consultation & Exploration	82 Postes + Bureaux			656	656	1958
N-1	Consultation & Exploration	45 Postes			360	586	2544
	Salle de conférence (usage externe)	138 places dont 4 PMR			138		
	Salle du conseil (usage externe)	Salle de 88 m ²			88		
Total			474	209	1861		2 544 pers.

⁽¹⁾ : estimation